

**III/ LES ACTIONS MENEES PAR LES DIRECTIONS CENTRALES NON  
COMPTABLES**

### **III-1 LA DIRECTION DU TRESOR (DT)**

Au cours de l'année 2003, les réalisations de la Direction du Trésor se résument comme suit :

#### **III-I-1 Au titre de la Trésorerie et des Affaires Financières**

La DT a effectué les tâches suivantes :

##### ***1) Le suivi des entreprises publiques***

Sur la vingtaine de structures concernées, seule la Société Nationale pour le Développement Informatique (SNDI) a produit ses états financiers.

L'analyse des états financiers gestion 2001 de ladite Société est achevée. Les résultats ont été transmis à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances ainsi qu'au Directeur Général de la SNDI.

Afin d'amener toutes les sociétés à communiquer dorénavant leurs situations financières, obligation leur est faite de faire transiter par la Direction du Trésor, les avis de règlements des subventions accordées aux entreprises publiques.

La Direction du Trésor fera une programmation des paiements en tenant compte des données recueillies sur les relevés mensuels que différentes banques transmettent.

##### ***2) Les finances publiques***

L'élaboration du tableau de bord avait été interrompue après la production de celui de 2002. Le TCOT (Tableau Consolidé des Opérations du Trésor) a, quant à lui, été interrompu après la validation du cadre par la Direction Générale et le CTCSCI.

Toutefois, en fin d'année l'on a noté une reprise des travaux avec le retour des membres de la cellule de production des documents de finances publiques.

##### ***3) L'élaboration de la Loi de règlement***

La Direction du Trésor a activement participé aux réunions du Comité Tripartite Budget-Trésor- Chambre des Comptes qui a été institué depuis le 14 février 2003 afin d'apporter des solutions idoines aux préoccupations de cette dernière structure citée dans son rapport sur l'exécution des lois de finances pour les gestions 1998, 1999 et 2000 et également d'améliorer le contenu des prochaines lois de règlement.

##### ***4) Le suivi du compte de gestion***

En dépit des difficultés de stockage des liasses des Comptes rencontrées aussi bien au Trésor qu'à la Chambre des Comptes, la Direction du Trésor a réussi à gérer ce dossier en expliquant aux Trésoriers concernés le bien fondé de la conservation des comptes dans leurs postes respectifs en attendant qu'une solution soit trouvée au niveau de la Haute Juridiction financière.

Au niveau des comptes qui ont été déjà réceptionnés et transmis à la Chambre des Comptes, deux anciens comptables du Trésor ont été interpellés pour des informations sur :

- les gestions et postes concernés ;
- les dates de transmission des comptes ainsi que les numéros d'enregistrement.

Ce travail a été effectué et une note a été adressée à la Chambre des Comptes à cet effet.

### **5) Les réunions du Comité de trésorerie à la BCEAO**

La Direction du Trésor a régulièrement pris part aux réunions dudit comité. A ces activités, il faudrait ajouter les participations aux différentes missions du FMI et de la Banque Mondiale.

### **6) Les séminaires de formation**

La DT a participé

- au séminaire à l'intention des Receveurs principaux de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale des Douanes (à Yamoussoukro en août 2003) ;
- à l'atelier de formation et de sensibilisation à l'élaboration du TOFE UEMOA (du 1<sup>er</sup> au 05 décembre 2003).

## **III-I-2 Au titre du marché boursier**

Les actions menées ont permis d'atteindre les résultats ci-dessous exposés.

### **1) Développement du marché financier**

Les actions à ce niveau se résument à :

- la réalisation d'une étude sur le *coût de fonctionnement de la BRVM* (en juillet 2003)
- la mise en route de **02** études portant l'une sur l'*attractivité de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières* et l'autre sur la *comparaison des places boursières d'ACCRA, de TUNIS et de l'UEMOA*.

Ces études dont l'objectif est de contribuer au développement du marché financier régional devraient être achevées au plus tard fin mars 2004.

### **2) Le suivi de l'activité boursière et statistique**

- **Les indices boursiers**

Un indice boursier correspond à une sommation pondérée des cours de bourse d'un certain nombre de valeurs sensées être représentatives d'un marché boursier. Dans l'UEMOA deux (**02**) indices boursiers constituent les baromètres du marché boursier : le BRVM 10 et le BRVM Composite.

*Evolution des indices boursiers entre janvier et décembre 2003 :*

Indices	Janvier	Juin	Décembre	Var. 03	Var. 98
BRVM 10	82,36	77.96	88.26	+ 6,6%	-11,74%
BRVM Composite	74.33	67.75	76.53	+ 2,8%	-23,47%

Globalement, les indices se situent en dessous de leur niveau de référence (100). Il est à noter toutefois une orientation du marché vers un développement plus important en 2004.

- **La capitalisation boursière**

La capitalisation boursière des actions émises dans l'UEMOA a évolué de +3% en 2003. Celle du marché obligataire a progressé de +3,7%.

Marchés	Janvier	Juin	Décembre	Var. 03	Var. 98
Actions	832.342.228.030	756.964.573.450	858.140.223.580	+ 3%	+ 2,5%
Obligations	156.691.460.000	160.286.873.335	250.240.259.347	+ 3,7%	+ 51,9%

**06** nouvelles introductions d'obligations d'Etat ont permis d'accroître sensiblement la capitalisation boursière du marché obligataire en 2003 (TPCI 6,5% 03-06, BMH 7,50% 02-07, CEB 6,50% 03-10, CELTEF BF 7,15% 03-09, SHELTER AFRIQUE 6,25% 03-10, TPBF 7% 03-07.)

- **Les cours des titres d'Etat**

En raison du caractère peu réactif du marché obligataire, le titre TPCI 7% n'a enregistré qu'une hausse de 0,05% en 2003.

Etat de CI	Janvier	Juin	Décembre	Var. 03
TPCI 7% 02-05	10.000	9.995	10.005	+ 0,05%
TPCI 6,5% 03-06	/	/	10.001	

### 3) *Le recouvrement*

- **Recouvrement des produits des participations de l'Etat**

- Courriers adressés aux sociétés à participation financière publique : **50** ;
- Sommes recouvrés : **22.401.923 F CFA.**

- **Recouvrement des dividendes atteints par la prescription quinquennale**

- Courriers adressés aux structures : **40** ;
- Sommes recouvrées : **288.584.554 F CFA.**

- **Mesures d'optimisation du recouvrement**

*\* Initiation de passages dans les entreprises*

Au-delà des simples courriers, des passages ont été organisés dans les entreprises afin de procéder sur place aux vérifications des sommes versées par celles-ci aux investisseurs institutionnels et aux porteurs d'actions individuels. Cette approche a permis de visiter **29** entreprises sur les quelques **400** qui ont pu être répertoriées à ce jour.

Ainsi, du 08 au 14 novembre 2003, une mission-test a été réalisée auprès de **05** entreprises. Du 08 au 23 décembre 2003, **24** entreprises ont été visitées.

*\* Renforcement du cadre juridique du recouvrement*

Un projet de décret d'application des articles 2262 et 2277 du code civil relatifs aux prescriptions quinquennale et trentenaire a été initié.

*\* Mise en place d'une base de données des entreprises et des sociétés de bourse gérantes*

Les sociétés de gestion et d'intermédiation basées en Côte d'Ivoire ont été invitées à communiquer la liste exhaustive des sociétés cotées et sociétés non cotées dont elles assurent le service financier, notamment le paiement des coupons d'intérêt annuel et des dividendes. Seules BICIBOURSE et BIAO Finances & Associés ont répondu.

### **III-1-3 Autres activités**

La DT a participé à :

- l'Assemblée Générale Ordinaire du Club des Sociétés Cotées en juillet 2003 ;
- une réunion du FMI avec la BRVM dans le cadre de la mission du 3 au 17 décembre 2003.

### **III-I-4 Au titre des finances extérieures (changes, transferts investissements, dettes etc.)**

Les dossiers suivants ont été instruits :

#### ***1) Les exportations sans paiement en devises***

Le service du rapatriement des recettes d'exportation a traité, **4.398** dossiers pour une valeur de **67.299.151.976 F CFA** de marchandises exportées.

Sur la même période en 2002 et 2001, il y a eu respectivement **113.334.159.355 F CFA** et **108.902.296.085 F CFA** de marchandises exportées. Soit une baisse de 40,62% et de 38,20% par rapport à ces années.

Les produits exportés se classifient par ordre décroissant comme suit:

- les produits plastiques : **24.502.356.413 F CFA** ; soit 36,41% du volume exporté;
- les produits chimiques : **15.481.719.009 F CFA** ; soit 23,00 %;
- les produits alimentaires : **14.530.990.096 F CFA** ; soit 22,09 %;
- les produits divers : **12.259.573.831 F CFA**, soit 18,22 % ;
- les produits textiles : **524.512.627 F CFA**, soit 0,78%.

La ventilation de ces produits exportés vers les pays et zones monétaires se répartit de la manière suivante :

- les pays de l'UEMOA : **26.105.023.951 F CFA** , soit 38,79 %;
- les pays de la CEDEAO (hors UMOA): **17.956.934.043 F CFA**, soit 26,68%;
- les pays de la CEMAC : **10.959.719.493 F CFA**, soit 16,29%;
- les pays hors du continent Africain : **5.553.471.562 F CFA**, soit 08,25%;
- les pays de la SADEC : **5.381.777.576 F CFA**, soit 8,00 %;
- les pays du MAGHREB : **1.342.225.351 F CFA**, soit 1,99 %.

#### ***2) Les dossiers d'ouverture de compte en devises***

**16** ont été traités :

- transmis à la BCEAO pour avis : Ambassade de la République du GHANA, Société BREIZHIMEX, OIAC, Réseau des Editeurs Africains (APNET) ;

- avis favorable : ONG HELLEN KELLER, Ambassade de Grande Bretagne, SADOFOSS, Ambassade de Mauritanie et quatre agents diplomatiques, Ambassade de Palestine, Ambassade d'Arabie Saoudite et quatre agents diplomatiques ;
- avis défavorable : SIPA, Eglise Néo-apostolique, PROMOGIM ;
- en cours d'instruction : ASMIN, Université de Cocody.

### 3) Les bureaux de change manuel

11 dossiers ont été instruits et agréés par arrêté du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances et 8 bureaux déjà agréés ont reçu un avis favorable après les différents contrôles d'ouverture conjoints Trésor - BCEAO.

### 4) Les autorisations de change

16.790 dossiers de demandes d'autorisation de change ont été traités pour un montant total de 794.931.027.428 F CFA. Ce montant total se répartit de la manière suivante : 84,04% sont accordés et 15,96% sont rejetés.

### 5) Les investissements et emprunts

Les réalisations sont détaillées comme suit :

NATURE DE L'OPERATION	MONTANT EN F CFA	%
Constitution	10.833.800.000	17,98
CESSIONS (actions, parts, etc.)	29.565.350.395	49,07
Augmentation de capital	19.622.334.000	32,57
Ventes immobilières	227.500.000	0,38
Investissements étrangers	60.248.984.395	5,76
Investissement a l'étranger	37.195.640.000	3,56
Total investissement	97.444.624.395	9,32
Emprunts a l'étranger	948.429.600.000	90,68
<b>Total investissements et emprunts</b>	<b>1.045.874.224.395</b>	<b>100,00</b>

### 6) Les Transferts

Les transferts de devises sont estimés à **2.006 milliards** et se répartissent selon le motif, de la manière suivante :

- règlement facture : **1.411,5 milliards** soit 70,36% ;
- voyages : **141,70 milliards** soit 07,06% ;
- dividendes : **33,10 milliards** soit 01,65% ;
- approvisionnement de comptes : **101,67 milliards** soit 05,07% ;
- autres : **318,1 milliards** soit 15,86%.

L'Euro demeure la monnaie la plus sollicitée (42,51%) dans les opérations de transfert. Il est suivi du Franc Français (19,18%), du F CFA UEMOA (16,82%) et du Dollar USD (10,25%).

La SGBCI avec 23,48% se présente comme la banque qui a le plus effectué des transferts. Elle est suivie par la SIB (16,68%).

Les transferts effectués directement par les banques dans le cadre de la délégation du Trésor s'élevaient à **1.211,1 milliards de F CFA**.

### **7) Le contrôle des changes**

Une mission conjointe Trésor-BCEAO, a effectué, du 19 septembre au 10 octobre 2003, un contrôle sur place au niveau de toutes les banques de Côte d'Ivoire.

Ce contrôle a porté sur les points suivants :

- le rapatriement des recettes d'exportation ;
- l'établissement de la position extérieure globale ;
- les conditions d'exécution des transferts hors UEMOA.

### **8) Réunions externes**

#### **a) en Côte d'Ivoire**

La Direction du Trésor a participé à plusieurs réunions externes. Il s'agit :

\* de la Commission Nationale pour la Promotion des Investissements « COM-INVEST » ;

\* de la balance des paiements : trois réunions présidées par le Trésor Public sur le Comité de gestion de la balance des paiements se sont tenues à la BCEAO (Abidjan). Elles ont porté sur :

- l'examen des estimations et des projections des comptes extérieurs 2002-2003;
- l'état d'avancement des travaux d'élaboration et examen des comptes extérieurs prévisionnels 2003 ;
- l'examen et l'adoption de la balance des paiements 2002.

\* de la rencontre à l'Ambassade de France : le GIABA a pris part à la réunion sur le terrorisme qui s'est tenue le mardi 28 octobre 2003 en présence des pays les plus riches du monde.

\* deux interventions radiodiffusées portant sur les bureaux de change manuel.

#### **b) à l'étranger**

La Direction du Trésor a participé, dans le cadre du GIABA (Groupe Intergouvernemental de lutte contre le Blanchiment de l'Argent sale en Afrique de l'Ouest), à trois séminaires à l'étranger :

- un séminaire sur le GIABA, à DAKAR (Sénégal), du 14 au 16 juillet 2003.
- une réunion du Groupe d'Experts juristes chargé de proposer des mesures concrètes de nature à accélérer le processus d'harmonisation des législations de lutte anti-blanchiment entre les Etats membres de la CEDEAO, à ABUJA au Nigeria, du 10 au 12 novembre 2003;
- un séminaire sur la formation des évaluateurs du GIABA, à DAKAR, du 18 au 22 novembre 2003.

### **III-1-5 Au titre de la micro finance**

Les actions menées par la Direction du Trésor sont relatives au traitement de dossiers de demandes d'agrément, à des contrôles sur pièces et sur place et enfin à des activités au titre de la Commission Nationale pour la Micro finance.

### ***1) activités de surveillance du secteur de la micro finance***

La surveillance du secteur s'est faite à travers deux activités principales: la délivrance des autorisations d'exercer et les contrôles des IMF agréées.

- **La délivrance des autorisations d'exercer.**

- **28** demandes d'agrément ont été réceptionnées. **8** requêtes ont été entièrement instruites et ont fait l'objet d'agrément du Ministre d'Etat. **12** demandes ont été rejetées pour non conformité tandis que les **8** autres sont toujours à l'étude.

- **02** demandes de conventions ont été enregistrées. Une a été instruite et transmise à la BCEAO. Celle-ci a fait des observations qui viennent d'être communiquées aux promoteurs pour prise en compte. L'autre demande a été rejetée.

Au total, au 31 décembre 2003, la Côte d'Ivoire compte **49** institutions de micro finance dûment agréées.

Un manuel détaillé d'inspection vient d'être élaboré par le service Agrément.

- **Les contrôles**

Des contrôles sur place et des contrôles sur pièces ont été réalisés.

- \* *Les contrôles sur place*

En 2003, **15** institutions ont été contrôlées sur une prévision de **20**.

Parallèlement à ces contrôles, une équipe a procédé à la fermeture de **3** institutions clandestines qu'elle a invitées à se conformer à la réglementation en demandant un agrément en bonne et due forme.

- \* *Les contrôles sur pièces*

La Direction du Trésor a reçu les états financiers de **16** IMF. Tous ont fait l'objet d'un avis de conformité et ont été analysés. Mais du fait de la guerre, seules **67** caisses de la FENACOOPEC sont fonctionnelles sur un total de **117**. Malgré les effets de la guerre, ces IMF ont collecté une épargne de **31.304.312.309 F CFA** et affichent un encours de crédit de **11.914.302.935 FCFA** dont **2.108.051.655 F CFA** de crédits en souffrance : le sociétariat de ces **16** IMF est de **484.875** membres.

### ***2) La formation du personnel en matière de Micro finance***

Au cours de l'année 2003, le personnel affecté à cette tâche à la Direction du Trésor, ainsi que les animateurs des services de micro finance des Trésoreries Régionales ont bénéficié de formation.

### ***3) Les sessions de la Commission Nationale pour la Micro-Finance***

La commission Nationale pour la micro finance a été créée par arrêté n° 241/MEMEF/DGTCP/CE du 8 août 2002 par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances.

Elle a tenu à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, 6 sessions au cours de l'année 2003. La Direction du Trésor assurant le secrétariat de cette Commission, c'est à elle qu'est revenue l'organisation pratique de toutes ces sessions.

Par ailleurs, sur instruction de cette Commission, la Direction du Trésor a mis sous surveillance rapprochée la CADEFINANCE avec obligation de produire un rapport mensuel sur la mise en œuvre d'un plan de restructuration qu'elle a conçu.

### **III-1-6 Au niveau de l'activité bancaire et monétaire**

La Direction du Trésor a effectué les tâches suivantes :

#### **1) Point des dossiers relatifs à la supervision et à réglementation bancaire**

##### *\* Le réaménagement de la loi bancaire*

Il s'agit du réaménagement de l'article 20 de la loi bancaire relatif à la forme juridique de la CITIBANK. La filialisation de la CITIBANK est devenue effective depuis juin 2003.

##### *\* La modification de la loi portant définition et répression de l'usure*

Le projet de loi modifiant la loi n° 77-523 du 30 juillet 1997 portant fixation du taux d'intérêt légal, limitation du taux d'intérêt conventionnel et répression des opérations usuraires en République de Côte d'Ivoire, telle que modifiée par la loi n° 81-638 du 31 juillet 1981 a été transmis au Cabinet du Ministre en décembre 2002.

##### *\* Le point des demandes de dérogation aux dispositions de l'article 14 de la loi bancaire*

Sur 15 demandes de dérogation aux dispositions de l'article 14 de la loi bancaire, 10 ont été normalement examinées et une suite a été donnée à celles-ci.

A la suite de la réunion du Comité ad hoc du Comité National de Crédit du jeudi 11 septembre 2003, une dizaine de demandes de dérogation ont été réintroduites pour traitement. Toutes les demandes ont été traitées et signées par le Ministre d'Etat. Il s'agit des décisions suivantes :

#### ***Etat des dérogations reçues et traitées***

N° Décision CB-UEMOA	Date de réception à la Direction du Trésor	N° et date de trans- mission au Cabinet		N° et date de signature du Ministre		Banques
141/CB/P du 23/08/02				<b>Rejeté</b>	<b>Par MEMEF</b>	SGBCI
114/CB/P du 18/02/02	22/03/2002	725/MEMEF	02/04/02			SGBCI
115/CB/P du 18/02/02	22/03/2002	725/MEMEF	02/04/02			BICICI
092/CB/P	21/05/2002	1523/MEMEF	12/10/01			SAFCA

du 10/09/01						
094/CB/P du 10/09/01	21/05/2002	1523/MEMEF	12/10/01			SAFCA
172/CB/P du 17/02/03	26/03/2003	744/MEMEF	04/04/03			SAFCA
095/CB/P du 21/09/01	27/08/01	723/DGTCP	31/08/01	<b>Signé par le DT lui-même</b>		CITIBANK
173/CB/P du 28/02/03	26/03/2003					BIAO
169/CB/P du 07/02/03	21/05/2003	<b>En cours de traitement</b>				BACI

*\* Le point des agréments*

Trois arrêtés portant agrément ont été élaborés et signés par le Ministre d'Etat. Il s'agit de:

- l'arrêté portant retrait de l'agrément de BICIBAIL en qualité d'établissement financier ;
- l'arrêté portant autorisation de la fusion par absorption de la BICIBAIL par la BICICI ;
- l'arrêté portant agrément de la société anonyme VERSUS BANK en qualité de banque.

*\* Le point des incidents de paiement*

Le montant des pénalités libératoires relatives aux incidents de paiements se chiffre à **29.850.060 F CFA** correspondant à **624** dossiers traités.

*\* Les dossiers relevant du projet de modernisation des systèmes et moyens de paiement*

Au titre des dossiers relevant du projet de modernisation des systèmes et moyens de paiements, les diligences ci-après ont été déjà accomplies par la Direction du Trésor :

- l'élaboration du projet de loi portant sur les mesures de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux. Ce dossier a été transmis au Cabinet du Ministre sous le n° 832/MEMEF/DGTCP/DT/SDAMB du 10 avril 2003. Dossier réintroduit au Cabinet du Ministre d'Etat depuis le 28 août 2003 accompagné d'une Communication en Conseil de Ministres.
- **4** arrêtés signés par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances et transmis à la BCEAO. Il s'agit de :
  - l'arrêté relatif à la fixation du montant de référence des opérations réalisées en monnaie fiduciaire ;
  - l'arrêté fixant le montant du droit de timbre sur les formules de chèques endossables ;
  - l'arrêté relatif aux formes et conditions d'accès aux fichiers de la Banque Centrale ;
  - l'arrêté relatif au certificat de non paiement délivré par le banquier à la suite d'une émission de chèque sans provision.

**2** projets d'arrêtés en cours d'élaboration. Il s'agit :

- l'arrêté portant modalités et conditions d'applications de la pénalité libératoire suite aux incidents de paiements ;
- l'arrêté portant normalisation des chèques du Trésor et des CCP.

*\* Le point sur la fermeture des banques depuis le 19 septembre 2002*

Depuis le 19 septembre 2002, toutes les agences des banques installées dans les zones assiégées ont été fermées. A ces fermetures dont les motivations ont été établies, il faut ajouter de nouvelles fermetures opérées dans les zones « libres » ou sous contrôle gouvernemental. Les raisons évoquées pour ces dernières fermetures sont liées au niveau de risques opérationnels et surtout à l'absence de rentabilité.

***Tableau récapitulatif des fermetures d'agences***

Banque	Date de fermeture	Guichet de rapatriement des opérations	Observations
SGBCI			
- Agnibilékrou	14/03/03	Abengourou	
- Aboisso	30/06/03	<b>Yopougon</b>	<b>En prévision</b>
- Dabou	30/06/03	<b>Grand-Bassam</b>	<b>En prévision</b>
- Daoukro	21/03/03	Abengourou	
- Bongouanou	04/04/03	Abengourou	<b>En prévision</b>
- Bondoukou	07/03/03	Abengourou	
- Bouaflé	06/06/03	<b>Daloa</b>	<b>En prévision</b>
- Duékoué	24/03/03	Daloa	
- Guiglo	24/03/03	<b>Daloa</b>	<b>En prévision</b>
- Issia	09/05/03	Daloa	
- Bonoua	13/06/03	<b>Vridi</b>	<b>En prévision</b>
- Marcory	25/04/03	Vridi	
- Zuénoula	06/06/03	Daloa	
BICICI- Adzopé	31/05/03	Yopougon	
BIAO- Zuénoula	16/05/03	Daloa	

Au total, les agences des banques commerciales fermées dans les zones libres se chiffrent à **13** pour la SGBCI, **01** pour la BICICI et **01** pour la BIAO.

### ***1) Point relatif aux informations bancaires et monétaires***

- **2** groupes de courriers à la signature du Directeur Général ont été adressés aux banques. L'un porte sur la demande des états financiers et l'autre sur les dettes et créances de l'Etat dans le système bancaire. Par ailleurs, plusieurs rencontres avec les banques ont porté sur la gestion des ATD, l'application de l'article 14 de la loi bancaire et sur la gestion des incidents de paiements.

### ***2) Recueil de tableaux statistiques trimestriel***

Conformément au plan d'action 2003, les recueils de tableaux statistiques, les situations monétaires trimestrielles et les situations des crédits déclarés à la centrale des risques ont été produits :

- Recueil produit à fin mars 2003 avec des données de décembre 2002 compte tenu du décalage des données monétaires ;
- Recueil produit à fin juin 2003 avec des données monétaires de mars 2003 ;
- Recueil de tableaux statistiques à fin septembre 2003 ;
- Situations monétaires à fin mars, juin et septembre 2003 ;
- Situations des crédits déclarés à la centrale des risques à fin mars, juin et août 2003.

*N.B. : Compte tenu du décalage de 45 jours des données monétaires, le recueil des tableaux statistiques à fin décembre 2003, la situation monétaire et la situation des crédits déclarés à la centrale des risques ne seront disponibles qu'en février 2004.*

#### **4) Point relatif à la sensibilisation sur les moyens de paiement**

Il était prévu des actions de sensibilisation sur les moyens de paiements. Compte tenu de la situation de crise et surtout de la réticence des banques à coopérer, les passages sur les antennes ont été privilégiés. Le document de base est prêt et le contact est établi avec le Directeur du CFD, pour servir de facilitation.

### **II-1-7 Activités diverses menées par la DT**

#### **1) Au titre des études**

- Etude sur l'incidence de la baisse des taux directeurs sur le financement de l'économie.
- Résumé des notes trimestrielles de la Direction des Etudes de la BCEAO pour le Directeur Général.
- Etudes sur les dettes et créances du Gouvernement dans les banques.

#### **2) Au titre des réunions et séminaires**

Participation à la rencontre d'information et de sensibilisation sur la Banque Régionale de Solidarité avec la mission tripartite BCEAO/BOAD/Commission de l'UEMOA ;

- Participation à un petit déjeuner débat sur le thème « recouvrement des impôts et turbulences socio-politiques » ;
- 2 réunions dans le cadre de la mission de bilan du FMI avec la BCEAO sur la situation monétaire et avec l'APBEF sur la situation des banques ;
- Mission statistique de la BCEAO du 07 au 11 juillet 2003 ;
- Réunions du Comité ad hoc du Comité National du crédit. Mémo sur les avis donnés par la Commission Bancaire de l'UEMOA annexé du circuit de traitement des dossiers relatifs à l'article 14 de la loi bancaire.
- Participation au Comité sur l'évaluation du coût de crédit en Côte d'Ivoire.

### **III-2 LA DIRECTION DES ASSURANCES (DA)**

Les activités effectuées par la Direction des Assurances au cours de l'année 2003 se résument comme suit :

#### **III-2-1 Au titre de l'assainissement et du développement du secteur des assurances**

La DA a eu à mener diverses activités dont :

### **1) L'étude des demandes de visa.**

28 demandes de visas émanant des sociétés suivantes ont été étudiées au cours de l'année 2003 :

- 2 contrats de Beneficial Life Insurance Co ;
- 2 contrats de PRELUXCIA –VIE ;
- 13 contrats de ATLAS ;
- 1 contrat NSIA-AGCI ;
- 1 contrat SAFARRIV ;
- 5 contrats COLINA AFRICA VIE ;
- 2 contrats AAA VIE ;
- 1 contrat COLINA S.A. ;
- 1 contrat AXA Assurance.

Le contrat *Auto Sécurité* de la SAFARRIV a reçu un visa. Quant aux autres contrats, les observations ont été faites aux sociétés concernées et la Direction des Assurances attend la version corrigée de ces contrats.

### **2) L'étude des demandes d'agrément de Courtiers**

15 dossiers de demandes d'agrément de Courtiers ont été étudiés. Sur ces dossiers, après avis de l'ASA-CI, 07 ont reçu l'agrément de Monsieur le MEMEF, à savoir :

- 1- SCAR AKODA ;
- 2- Afrique Conseil de Management en Assurances (ACMA) ;
- 3- AD Marine Conseil ;
- 4- EURO SYNERGIE ;
- 5- Inter Afrique Côte d'Ivoire Assurances (IACI) ;
- 6- Cabinet WINNER'S ;
- 7- Cabinet MAT.

Un projet d'arrêté a été soumis à la signature du MEMEF concernant la demande formulée par la société de courtage ELITE ASSUR.

Quant aux autres dossiers, des notes ont été adressées aux promoteurs pour les inviter à les compléter.

### **3) Le renouvellement des pièces de Courtiers d'assurances**

Un communiqué de presse signé par le MEMEF a été diffusé dans les colonnes des différents journaux de la place.

Ce communiqué donne la liste des Courtiers agréés et en règle vis-à-vis de la réglementation d'une part, et d'autre part, invite les Courtiers non en règle à régulariser leur situation sous peine du retrait de leur agrément.

En application de ce qui précède, quatre (04) arrêtés portant retrait d'agrément des Courtiers ASSUREK, WARDE WARDE, SIRCA, CICAS ont été signés par le MEMEF.

### **4) L'élaboration de fiches synthétiques**

A la suite des différents courriers échangés entre les entreprises d'assurance, la DA a eu à élaborer les fiches synthétiques faisant mention pour chaque société au 31 décembre 2001, des informations sur l'administration, des renseignements sur l'exploitation générale, la situation patrimoniale et la solvabilité de la société.

### **5) La délivrance des cartes professionnelles**

Sur **120** dossiers de demande de cartes professionnelles d'Agents Généraux, **11** ont été agréés.

Quant aux Agents Mandataires, **24** ont reçus des cartes professionnelles sur les **418** demandes enregistrées.

### **6) L'agrément de société et de dirigeants**

Conformément aux dispositions de l'article 329 du Code CIMA, les dirigeants des sociétés ATLAS Assurances et SAFARRIV ont été agréés par Monsieur le MEMEF.

Quant aux sociétés, Société Ivoirienne d'Assurances Caution et de Crédit (SIAC), Le Mans Assurances Internationales IARD, Le Mans Assurances Internationales VIE, La COLINA AFRICA VIE, l'Alliance Africaine d'Assurance VIE (AAA VIE), la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) a donné un avis favorable pour la nomination de leurs dirigeants.

Concernant la Société SIAC, la DA a présenté sa demande d'agrément à la dernière session de la CRCA. Ladite commission a donné un avis favorable.

## **III-2-2 Au titre de la surveillance et du contrôle des sociétés d'assurance**

### **1) La Compagnie Nationale d'Assurance (CNA)**

La Direction des Assurances a suivi le plan social mis en place par les dirigeants de la société qui a permis le licenciement de **95** employés pour un coût global d'environ **quatre cent millions de francs CFA**.

Par ailleurs, sur la base d'un rapport sur la surveillance permanente effectuée par la Direction des Assurances, la Commission Régionale de Contrôle des Assurances, au cours de sa session à Ouagadougou, a enjoint les dirigeants de ladite société à la recapitaliser courant 2004. A cet effet, un échéancier a été mis en place.

### **2) La Société Ivoirienne d'Assurance Mutuelle (SIDAM)**

Lors des travaux de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances, auxquels a pris part la Direction des Assurances, la Commission s'étant rendu compte de l'impossibilité de la SIDAM de se redresser par ses propres moyens, a pris acte de la volonté des dirigeants de démutualiser la SIDAM.

Il convient de noter que la Commission Régionale de Contrôle des Assurances a demandé aux dirigeants de boucler cette opération avant le 30 juin 2004.

### **3) L'Alliance Africaine d'Assurance VIE (3A VIE) :**

Un contrôle a eu lieu en 2003 dans cette société. Le rapport de contrôle est en discussion avec les dirigeants de la société.

La DA a également contrôlé sur place, la Société Mutuelle d'Assurances des Transporteurs de Côte d'Ivoire (SOMAT), la Compagnie Euro-Africaine d'Assurances (CEA), la COLINA AFRICA VIE.

Les rapports de contrôle ont été notifiés aux sociétés concernées pour observations.

### **III-2-3 Au titre des études et des publications**

#### ***1) L'études pour la création d'un Fonds de Garantie Automobile***

La première version de l'étude relative à la création du Fonds de Garantie Automobile a été transmise à l'ASA-CI pour avis.

En outre, les avant projets de loi et décret ont été élaborés et ces textes sont en discussion au niveau de la Direction des Assurances avec l'assistance du Conseiller Technique du Directeur Général.

#### ***2) La mise en application du nouveau tarif RC Automobile***

Afin de répondre aux nouveaux critères de tarification prévus par le Code CIMA, notamment en son article 212, après avis conforme de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances, le Ministre d'Etat a pris, en janvier 2003, un arrêté fixant le tarif minimal en matière d'assurance de Responsabilité Civile Automobile.

Cet arrêté devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004, mais compte tenu des réticences de certains assurés, notamment, les transporteurs, la Direction Générale a jugé utile de reporter l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2004, afin de poursuivre et d'approfondir la campagne d'information auprès des assurés.

#### ***3) L'institution d'un contrôle de l'Etat sur les activités de la MUGEF-CI :***

Les avant projets relatifs au contrôle de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire (MUGEF-CI) sont en discussion au niveau de la Direction des Assurances.

Ces projets seront soumis aux différents Ministères concernés par les activités de la MUGEF-CI courant le premier trimestre 2004.

#### ***4) La publication des Guides en assurance***

Sur instruction de la Direction Générale, la Direction des Assurances a eu à élaborer au cours de cette année, deux guides en assurance, à savoir :

- « le guide de l'investisseur en assurance » ;
- « le guide du consommateur en assurance ». (*Illustrations*)

### **III-2-4 – Au titre du suivi des mesures préconisées par la CIMA**

Elles portent essentiellement sur :

- la liquidation de l'Abidjanaise d'Assurance ;
- la liquidation de AFRAM ;
- l'administration provisoire de la MATCA ;
- la surveillance permanente de la Compagnie Nationale d'Assurance (CNA), la Société Ivoirienne d'Assurance mutuelle (SIDAM), l'Alliance Africaine d'Assurance IARD (AAA-IARD) et Beneficial Life Insurance Company.

### ***1) La liquidation de l'Abidjanaise d'Assurance***

Les contrôles effectués au cours de l'année 2003 sur les règlements de sinistres programmés par le Liquidateur ont permis d'indemniser au titre des sinistres corporels automobiles **359 millions de francs CFA**.

En outre, la Direction des Assurances a contribué au dénouement du différend qui opposait l'ancien Directeur Général au Liquidateur.

### ***2) La liquidation d'AFRAM***

Un contrôle sur place courant 2003 a eu lieu à la liquidation AFRAM en vue de faire le point de l'état d'avancement de cette liquidation.

### ***3) L'administration provisoire de la MATCA***

Le Conseil de Surveillance présidé par la Direction des Assurances, à l'issue de ses travaux, a adopté les comptes financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2001.

Quant aux comptes de l'exercice 2002, le rapport produit par le Commissaire aux Comptes n'a pas permis leur adoption. Une autre réunion est prévue en 2004 pour le réexamen desdits comptes.

## **III-2-5 Au titre des réunions et séminaires**

Une réunion entre l'ASA-CI et la Direction des Assurances a eu lieu au cours de l'année 2003.

A l'issue de cette rencontre, une commission provisoire ASA-CI/Direction des Assurances a été mise en place pour recenser les problèmes fiscaux qui se posent au secteur des Assurances.

Cette commission a recensé les problèmes et s'attellera en 2004 à proposer des ébauches de solutions.

Ces solutions seront examinées par la Direction des Assurances et l'ASA-CI puis seront transmises à la Direction Générale.

Au cours de l'année 2003, la Direction des Assurances a aussi participé :

- aux réunions annuelles de la Fédération des Sociétés d'Assurance de Droit National Africaines (FANAF) et de l'Organisation des Assurances Africaines (O.A.A.) ;
- aux séminaires de recyclage des cadres des Administrations de Contrôle organisés par l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé, la CICA-RE et l'AFRICA-RE ainsi qu'au séminaire organisé par l'Association Internationale des Contrôles

d'Assurance sur les principes de base de l'Association Internationale de Contrôle d'Assurance ;

- aux Comités des Experts de la CIMA, aux réunions de la CICA-RE, de l'IIA, d'AFRICA-RE et de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA).

### **III-3 LA DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE (DDP)**

Au 31 décembre 2003, la DDP, dans le cadre de ses missions, a réalisé les activités suivantes :

#### **III-3-1 l'exécution des recettes et des dépenses**

##### ***1) La mobilisation des ressources publiques***

- **Les ressources intérieures**

Les ressources intérieures mobilisées sur le marché monétaire et financier à fin décembre 2003 sont les suivantes :

*\* Les bons du Trésor*

L'opération d'adjudication de bons du Trésor sur le marché monétaire réalisée le 05 juin 2003, avec date d'échéance le 04 septembre 2003, pour un montant attendu de **5 milliards F CFA** a rapporté **16,3 milliards F CFA** au taux d'intérêt moyen de 3,7% l'an ; soit **03** fois le montant demandé.

*\* Les emprunts obligataires*

L'emprunt obligataire Trésor Public de Côte d'Ivoire 6,5% 2003-2006 émis du 18 août au 18 septembre 2003 sur le marché financier de l'UEMOA a permis de mobiliser la somme de **40,4 milliards F CFA** contre un montant attendu de **30 milliards F CFA**. La participation hors Côte d'Ivoire s'élève à 40% du montant des souscriptions.

*\* Les crédits relais (spots) auprès du système bancaire*

En vue de faire face aux besoins de trésorerie, l'Etat de Côte d'Ivoire a contracté les crédits relais suivants auprès d'ECOBANK, la SGBCI et la CAA.

S'agissant d'ECOBANK, Le premier crédit d'un montant de **20 milliards F CFA** assorti d'un taux d'intérêt de 8% l'an a été signé en septembre 2003. Une tranche de **10 milliards de F CFA** de ce crédit a été affectée, à la demande du créancier, à la souscription à l'emprunt obligataire Trésor Public de Côte d'Ivoire 6,5% 2003-2006. La deuxième tranche de **10 milliards F CFA** également, a été remboursée intégralement dans les délais prévus dans la convention.

Le deuxième crédit, d'un montant de **30 milliards F CFA**, décaissable en deux **02** tranches A et B de **15 milliards F CFA** chacune (assorties respectivement d'un taux d'intérêt de 6% et 8% l'an sur une durée de **6** mois, à compter de la date de décaissement), a été signé le 20 novembre 2003. Sur la tranche A seulement **12,5 milliards F CFA** ont été décaissés.

La tranche B qui se chiffre dès lors à **17,5 milliards F CFA** sera mobilisée en 2004.

Concernant la SGBCI, un crédit relais reconductible d'un montant de **7,1 milliards F CFA** assorti d'un taux d'intérêt de 3,8% et d'une durée d'un **(01)** mois a été signé en août 2003. Ce crédit a été utilisé pour la deuxième fois consécutivement.

Quant à la CAA, un crédit relais, de **10 milliards F CFA** au taux d'intérêt de 7% l'an, a été signé en août 2003 et totalement remboursé.

- **Les ressources extérieures**

- \* Les appuis budgétaires et les dons*

L'Etat de Côte d'Ivoire a mobilisé au cours de l'exercice 2003, un montant de **1,332 milliard F CFA** reparti entre les dons japonais pour **1,232 milliard F CFA** et le PL480 pour **100 millions F CFA**.

- \* Le rééchelonnement de la dette publique*

L'accord de rééchelonnement de la dette bilatérale, conclu selon les termes de Lyon, le 10 avril 2002 avec les pays créanciers membres du Club de Paris a été suspendu le 1<sup>er</sup> avril 2003 pour cause d'accumulation d'arriérés après exécution de la première phase allant du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003. Pour l'exercice 2003, les gains du rééchelonnement ressortent à **90,8 milliards F CFA**.

- \* Les ressources d'investissement au titre des Prêts et Dons Projets*

Le montant des tirages cumulés au 31 décembre 2003 se chiffre à **31,18 milliards F CFA** dont **28,8 milliards F CFA** en prêts projets et **2,4 milliards F CFA** en dons projets.

## 2) *Le paiement des dépenses publiques*

- **Le service de la dette publique**

- \* Le service de la dette Intérieure*

Le service dû se chiffre à **242,1 milliards F CFA** au titre de l'année 2003 alors que les règlements effectués sur la même période s'élèvent à **66,6 milliards F CFA**.

- \* La dette intérieure conventionnée*

- Le service dû

Le service de la dette intérieure conventionnée dû au 31 décembre 2003 se chiffre à **199,0 milliards F CFA** dont **100,3 milliards F CFA** au titre des arriérés accumulés au 31 décembre 2002 et **98,7 milliards F CFA** au titre des échéances courantes de 2003.

La répartition entre les différents créanciers est la suivante :

- BCEAO	:	<b>28,2 milliards F CFA</b>
- Secteur bancaire	:	<b>125,6 milliards F CFA</b>
dont CAA-SE :	:	<b>84,1 milliards F CFA</b>
Secteur non bancaire	:	<b>45,2 milliards F CFA</b>

- *Le service payé*

Les règlements effectués au 31 décembre 2003 s'élèvent à **42,3 milliards F CFA** et concernent les échéances courantes de 2003 pour **39,5 milliards F CFA** et l'apurement des arriérés à fin décembre 2002 pour **2,8 milliards F CFA**.

Ces règlements ont été faits en faveur de :

- BCEAO : **24,3 milliards de F CFA**
- Secteur bancaire : **17,6 milliards de F CFA**  
dont CAA-SE : **1,0 milliards de F CFA**
- Secteur non bancaire : **0,4 milliards de F CFA**

- **La dette obligataire**

- *Le service dû*

Le service dû sur la dette obligataire en 2003 se chiffre à **43,1 milliards F CFA** dont **12,3 milliards F CFA** pour les arriérés au 31 décembre 2002 et **30,8 milliards F CFA** au titre des échéances courantes de 2003. Les principales rubriques qui composent le service de ces emprunts sont les suivantes :

- CNPS : **3,1 milliards F CFA**
- Emprunts RCI : **3,3 milliards F CFA**
- Consolidation arriérés au 31/12/01 : **8,7 milliards F CFA**
- Emprunt Trésor Public 7% 2002-2005 : **4,5 milliards F CFA**
- Bons du Trésor : **16,4 milliards F CFA**

- *Le service payé*

Les remboursements effectués au titre de la dette obligataire au 31 décembre 2003 se chiffrent à **24,3 milliards F CFA** dont **16,4 milliards F CFA** affectés aux échéances des bons du Trésor.

- **Le service de la Dette Extérieure**

- *Le service dû*

Le montant du service de la dette extérieure dû par l'Etat de Côte d'Ivoire en 2003 est de **912,6 milliards F CFA** dont **281,1 milliards F CFA** au titre des arriérés à fin décembre 2002 et **631,5 milliards F CFA** au titre des échéances courantes de 2003. Ce montant global est dû principalement aux créanciers suivants :

- Organismes multilatéraux : **237,9 milliards F CFA** dont
  - BIRD* : **77,0 milliards F CFA ;**
  - BAD* : **69,7 milliards F CFA ;**
  - FMI* : **59,3 milliards F CFA ;**
  - BEI* : **9,7 milliards F CFA ;**
- Club de Paris : **519,1 milliards F CFA** dont
  - AFD* : **252,5 milliards F CFA**

En prenant en compte les gains du rééchelonnement au Club de Paris du 10 avril 2002 qui se chiffrent à **90,8 milliards F CFA**, le montant net du service à payer ressort à **821,8 milliards F CFA**.

### - Le service payé

Les règlements effectués au titre de l'année 2003 se montent à **157,7 milliards F CFA** dont **0,2 milliard F CFA** sur les arriérés cumulés au 31 décembre 2002 et **157,5 milliards F CFA** sur les échéances courantes de 2003.

Ces paiements ont été effectués en faveur des principaux créanciers suivants :

- Organismes multilatéraux : **156,1 milliards F CFA** dont
  - Banque Mondiale (BIRD)* : **77,0 milliards F CFA**
  - FMI* : **59,3 milliards F CFA**
- Organismes bilatéraux : **1,6 milliards F CFA**

### • Les dépenses d'investissement

#### \* *Les dépenses financées sur ressources propres*

Les dépenses d'investissement financées sur fonds de contrepartie en 2003 s'élèvent à **12,3 milliards F CFA**. Ces dépenses concernent les rubriques suivantes :

- Prêts projets : **6,3 milliards F CFA ;**
- Dons projets : **2,9 milliards F CFA ;**
- Projets spécifiques : **3,1 milliards F CFA.**

#### \* *Les dépenses financées sur ressources extérieures*

Les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures ventilées en prêts et dons projets pour 2003 se montent à **49,9 milliards F CFA**. Ces financements se repartissent de la façon suivante :

- Paiements directs-prêts projets : **26,0 milliards F CFA**
- Paiements directs-dons projets : **2,4 milliards F CFA**
- Paiements sur comptes spéciaux –prêts projets : **18,2 milliards F CFA**
- Paiements sur comptes spéciaux –dons projets : **3,3 milliards F CFA**

## III-3-2 La politique de l'endettement

### 1) *les prêts et conventions signés*

#### • La dette intérieure

Au cours de l'année 2003, l'Etat de Côte d'Ivoire a signé :

- **02** crédits relais avec ECOBANK pour un montant de **50 milliards F CFA**.
- un crédit relais reconductible avec la SGBCI pour un montant de **7,1 milliards F CFA**.
- un crédit relais avec la CAA pour un montant de **10 milliards F CFA**.
- une convention de consolidation d'arriérés avec la CAA au titre des emprunts obligataires pour un montant de **26,9 milliards F CFA** assorti d'un taux d'intérêt de 6% l'an sur une durée de 6 mois.
- un protocole d'accord de règlement de créances et dettes croisées avec la SAPH pour un montant de **1,03 milliard F CFA**.

- **La dette extérieure**

**08** conventions portant sur de nouveaux financements, pour un montant global de **26,18 milliards F CFA** et **03** Accords de rééchelonnement avec les Etats-Unis, l'Italie et le Japon ont été signés.

## **2) Les arriérés de la dette publique**

- **La dette intérieure conventionnée**

Les montants des arriérés cumulés au 31 décembre 2003 s'élèvent à **156,7 milliards F CFA** dont **97,5 milliards F CFA** au titre du reliquat sur les arriérés accumulés à fin décembre 2002 et **59,2 milliards F CFA** au titre des échéances courantes de 2003.

- **Les arriérés sur les emprunts obligataires**

Le montant des arriérés sur le service des emprunts obligataires à fin 2003 se chiffre à **18,8 milliards F CFA** soit **9 milliards F CFA** sur les arriérés accumulés à fin décembre 2002 et **9,8 milliards F CFA** au titre des arriérés sur les échéances courantes de 2003.

- **la dette extérieure**

Les arriérés extérieurs au 31 décembre 2003 s'élèvent à **664,1 milliards F CFA** dont **281,0 milliards F CFA** au titre des arriérés accumulés au 31 décembre 2002 et **383,1 milliards F CFA** au titre des arriérés sur les échéances courantes de 2003.

Ces arriérés se répartissent comme suit entre les différents bailleurs de fonds.

- Club de Paris	: <b>428,0 milliards F CFA</b> dont
<i>AFD</i>	: <b>252,5 milliards F CFA</b>
- Club de Londres	: <b>141,5 milliards F CFA</b>
- BAD	: <b>69,7 milliards F CFA</b>
- CDC	: <b>12,8 milliards F CFA</b>
- BEI	: <b>9,7 milliards F CFA</b>

Ces arriérés seront traités en 2004 selon le schéma suivant :

- apurement des arriérés dus à la BAD sur **08** mois et ceux dû à la BEI sur **12** mois ;
- renégociation de l'accord conclu le 10 avril 2002 avec les pays créanciers membres Club de Paris ;
- et enfin, renégociation de la dette BRADY.

## **3) Le stock de la dette publique**

- **La dette intérieure**

L'encours de la dette intérieure au 31 décembre 2003 se chiffre à **590,6 milliards F CFA** reparti entre la dette conventionnée pour **410,5 milliards F CFA** et la dette obligataire pour **180,1 milliards F CFA**.

\* *La dette conventionnée*

L'encours de la dette intérieure conventionnée au 31 décembre 2003 s'élève à **410,5 milliards FCFA** et se décompose comme suit :

- BCEAO : **233,8 milliards F CFA**
- Secteur bancaire : **130,8 milliards F CFA**  
*dont CAA-SE* : **40,8 milliards F CFA**
- Secteur non bancaire : **45,9 milliards F CFA**

*\* La dette obligataire*

L'encours de la dette obligataire au 31 décembre 2003 est de **180,1 milliards F CFA**, ventilé selon les rubriques suivantes :

- Consolidation arriérés au 31/12/2001 : **6,5 milliards F CFA ;**
- Emprunts (CAA, RCI, FNI, TPCI) : **156,4 milliards F CFA ;**
- CNPS : **14,7 milliards F CFA ;**
- CECP : **2,5 milliards F CFA.**

*\* La dette à court terme*

Au 31 décembre 2003, les opérations de crédit relais se soldent par un encours de **52,0 milliards F CFA** dû à ECOBANK pour **12,5 milliards F CFA**, à la SGBCI pour **7,1 milliards F CFA** et à la CAA pour **32,4 milliards F CFA**.

- **la dette extérieure**

L'encours provisoire de la dette extérieure au 31 décembre 2003 s'élève à **5.834,5 milliards F CFA** et se répartit entre les créanciers extérieurs comme suit :

- Dette multilatérale (y compris FMI) : **2.052,7 milliards F CFA ;**
- Club de Paris : **2.537,0 milliards F CFA ;**
- Autres bilatéraux (Chine, Koweït) : **23,4 milliards F CFA ;**
- Club de Londres : **1.217,1 milliards F CFA ;**
- Autres créanciers (CDC, Standard Bank) : **4,30 milliards F CFA.**

### **III-4 LA DIRECTION DE LA COMPTABILITE PARAPUBLIQUE (DCPP)**

La Direction de la Comptabilité Parapublique a, au cours de l'année 2003, mené des activités relevant de ses attributions. Il s'agit d'une part d'activités traditionnelles et d'autre part, d'activités spécifiques.

#### **III-4- 1 Les activités traditionnelles de la DCPP**

##### ***1) La participation aux réunions de la Commission Interministérielle d'approbation des budgets communaux***

La DCPP a participé, au cours de l'année 2003, à des réunions de la Commission d'approbation des budgets Communaux. Ces réunions ont permis d'examiner **124** budgets dont **49** au cours du premier trimestre et **75** dont **23** modificatifs au cours du second semestre.

##### ***2) L'examen et la transmission des comptes de gestion***

Le service chargé des comptes de gestion de la Direction de la Comptabilité Parapublique a mené les activités suivantes :

- **Examen des comptes de gestion communaux**

Sur **198** projets de comptes de gestion attendus, **47** ont été reçus, examinés et transmis aux Receveurs Municipaux pour les corrections éventuelles en vue de la reddition du compte de gestion définitif.

Ainsi au 31 décembre 2003 **45** comptes de gestion définitifs ont été reçus et examinés.

Par ailleurs, on dénombre **87** comptes de gestion définitifs dont **25** de l'année 2002 qui ont été visés par le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

- **Examen des comptes de gestion FIAU**

**18** comptes de gestion FIAU ont été reçus et examinés.

- **L'examen et la transmission des comptes financiers**

Le service des comptes financiers a reçu et examiné **58** comptes financiers.

Au 31 décembre 2003, **54** comptes financiers définitifs ont été visés par le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

### ***3) La production des situations statistiques budgétaires, financières et comptables des Etablissements Publics Nationaux, des Communes et des Pairies de Départements et de Districts***

Elle se rapporte :

\* A l'examen des demandes d'approvisionnement des Etablissements publics Nationaux et des collectivités territoriales, à l'arrêté du niveau des approvisionnements à accorder à chaque structure parapublique et à leur transmission à l'ACCT pour appréciation et exécution.

A ce niveau la situation des subventions et approvisionnements en 2003 s'établit comme suit :

<b>Structures</b>	<b>Subventions</b>	<b>Approvisionnements</b>	<b>Restes à recouvrer</b>
Départements	30.435.124.746	5.487.299.821	24.947.824.925
Districts	2.650.356.100	2.591.356.100	59.000.000
EPN	61.941.517.302	54.635.450.000	7.306.067.302
<b>TOTAL</b>	<b>95.026.998.148</b>	<b>62.714.105.921</b>	<b>32.312.892.227</b>

\* Au contrôle et à la synthèse des différentes situations financières et comptables produites par les Etablissements Publics Nationaux et les Collectivités Territoriales.

La situation financière et comptable des EPN et des Collectivités territoriales s'établit comme suit :

Situations financières et comptables	EPN	Communes	Paieries
Trésorerie	<b>47.188.184.694</b>	<b>19.848.451.632</b>	<b>14.584.297.024</b>
Créances	29.064.743.094	321.495.868	215.532.604
Dettes	27.897.000.083	15.005.705.738	4.186.032.791
<b>Fonds de roulement</b>	<b>48.355.927.705</b>	<b>5.164.241.762</b>	<b>10.613.796.837</b>

### **III-4-2 Les activités spécifiques initiées par la DCPP**

Elles se rapportent aux points ci-après énumérés :

#### ***1) Au titre du suivi de la gestion financière et comptable des Collectivités Territoriales***

Outre la participation aux commissions interministérielles d'approbation des budgets des Collectivités Territoriales, la DCPP a initié certaines activités spécifiques. Il s'agit notamment :

- **de la mise en place des comités de trésorerie au niveau des Collectivités Territoriales**

Une réunion de travail à l'intention des Payeurs de Districts et de Départements s'est tenue à cet effet le 12 août 2003. Cette rencontre a permis d'expliquer aux payeurs le rôle et l'importance du comité de trésorerie.

Au 31 décembre 2003 la DCPP a reçu vingt et une **(21)** décisions de création de comités de trésorerie au niveau des communes et quarante neuf **(49)** au niveau des Paieries de Districts et de Départements.

- **du suivi des subventions et des approvisionnements**

En vue de mieux centraliser les données et assurer un meilleur suivi des subventions, la DCPP, en accord avec l'ACCT a obtenu, à l'instar des EPN, que les approvisionnements fassent l'objet de demandes préalablement adressées par les Payeurs au Directeur de la Comptabilité Parapublique.

#### ***2) Au titre de la formation***

- Des séminaires de formations ont été organisés en liaison avec le CFD:

\* du 20 au 25 mars 2003 à l'IIAO de Grand-Bassam sur *la confection du bilan de fin de gestion dans les EPN* et

\* du 22 au 25 avril 2003 à L'ENSEA un séminaire atelier de formation des Payeurs de Districts et de Départements sur *l'exécution du budget des collectivités territoriales*.

- Des formations ont été organisées sur place par la DCPP :

\* du 10 au 20 juin 2003, la formation de son personnel à *la maîtrise des procédures comptables et financières des collectivités territoriales*,

\* du 10 janvier au 20 février 2003, du 16 au 22 septembre 2003 et du 09 au 18 décembre 2003, formation des nouveaux Agents Comptables.

### ***3) Au titre de l'amélioration des performances et l'efficacité des Comptables Publics***

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après ont été menées :

- **L'assistance des Comptables Publics**

DCPP a diligenté **44** missions d'assistance dans les EPN et **55** assistances-formations sur place à l'intention des Payeurs de Districts et de Départements.

La DCPP a aussi participé à **17** passations de service et à **17** remises de service.

- **Les réunions périodiques avec les Comptables Publics**

La DCPP a initié au cours de l'année 2003 **6** réunions et séances de travail avec les Agents Comptables des EPN ; **3** avec les Payeurs de Districts et de Départements et **3** avec les Trésoriers.

Ces rencontres ont permis d'aborder différentes questions liées à la gestion des postes comptables.

- **Les réunions avec les ordonnateurs**

La DCPP a organisé **17** réunions et séances de travail avec les ordonnateurs des EPN, **03** avec les Maires et **02** avec les Présidents de Conseils Généraux.

Par ailleurs, le DCPP a effectués **05** visites de travail auprès de certaines communes et une (**1**) au Palais de la Culture d'Abidjan.

Ces visites de travail ont permis de traiter sur place les problèmes liés à la gestion de ces structures.

### ***4) Au titre de la recherche d'une plus grande fiabilité des situations statistiques produites par la DCPP***

Les contrôles en vue de fiabiliser les situations statistiques ont été renforcés et plusieurs comptables dont les situations présentaient de graves anomalies ont été convoqués pour des explications.

### ***5) Au titre de l'actualisation des textes régissant les Etablissements Publics Nationaux et les Collectivités Territoriales***

La DCPP a élaboré un projet de loi modifiant la loi 98-388 du 02 juillet 1998, fixant les règles générales relatives aux Etablissements Publics Nationaux et portant création de catégories d'Etablissements Publics Nationaux et abrogeant la loi n°80-1070 du 13 septembre 1980 ; ainsi qu'un projet de décret d'application dudit projet de loi.

Elle a également élaboré l'instruction n°2577 du 23 septembre 2003 relative à la comptabilisation des opérations de compensation effectuée entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la CIE au titre des créances et des dettes liant les deux parties.

Par ailleurs, elle a produit un guide de procédure destiné aux Agents Comptables des EPN.

### **III-5 L'AGENCE JUDICIAIRE DU TRESOR (AJT)**

Les réalisations de l'AJT au cours de l'année 2003 se résument comme suit :

#### **III-5-1 Au titre du contentieux**

L'Agence Judiciaire du Trésor a traité **295** dossiers de contentieux dont :

- **254** dossiers faisant l'objet de procédure civile ;
- **41** dossiers faisant l'objet de procédure pénale.

#### **III-5-2 Au titre des créances**

**07** dossiers de créances ont été ouverts du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2003.

Des titres de perception d'une valeur de **109.231.194 FCFA** (sommes bloquées sur les comptes de certains fonctionnaires et agents de l'Etat après le recensement de mai 1996 et débits comptables) ont été émis par l'Agence Judiciaire du Trésor et transmis à l'Agence Comptable des Créances Contentieuses (ACCC).

#### **III-5-3 Au titre des procédures diverses**

L'AJT a traité :

- **23** dossiers de demande de mainlevée ;
- **31** dossiers de demande de remboursement de cautionnement de Comptables Publics ;
- **12** dossiers de demande de prestations de serment des Comptables Publics.

#### **III-5-4 Au titre des réparations civiles**

- Nombre de dossiers traités : **171**
- Nombre de dossiers engagés : **152** d'un montant total de **1.084.023.110 F CFA**.

#### **III-5-5 Au titre du conseil et des études**

Dans ces dossiers, il est demandé à l'Agent Judiciaire du Trésor soit la rédaction d'une convention, soit l'émission d'un avis sur les projets de textes de conventions, sur l'exécution des conventions auxquelles l'Etat est partie, sur l'opportunité d'une action judiciaire ou sur les solutions de nature à permettre le règlement de certains conflits auxquels l'Etat est partie.

Au cours de l'année 2003, il a été traité **71** dossiers.

#### **III-5-6 Au titre du contentieux administratif**

Le service du Contentieux Administratif traite des dossiers d'indemnisation des victimes des activités de l'Etat et singulièrement des accidents de la circulation dans lesquels sont impliqués les véhicules de l'Etat.

Au 31 décembre 2003, **96** dossiers ont été ouverts. Ces dossiers sont en cours de traitement, parce qu'en attente de pièces à fournir soit par l'Administration, soit par les victimes, soit par les Compagnies d'Assurances pour un règlement définitif.

### **III-5-7 Au titre des actions récursoires**

**03** titres de perception d'un montant global de **16.131.938 FCFA** ont été émis.

### **III-5-8 Au titre des autres activités**

L'Agence Judiciaire du Trésor a confectionné un dépliant sur ses missions, son organisation et son fonctionnement au sein du Trésor.

Elle a organisé un séminaire sur la saisie des salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat (du 29 au 31 mai 2003 à Grand-Bassam).

Elle a participé au :

- séminaire de validation du projet de loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA (27-28 janvier 2003 à Dakar au Sénégal) ;
- séminaire ayant pour thème : « *Bilan et perspectives de l'OHADA* » (14 mars 2003 à l'Hôtel SOFITEL à Abidjan) ;
- séminaire sur les procédures simplifiées de recouvrement des créances et voies d'exécution de l'OHADA à l'épreuve de la pratique (du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2003 à Abidjan) ;
- séminaire sur la fiscalité des NTIC (18 décembre 2003 à l'Hôtel SOFITEL à Abidjan).

L'AJT a effectué des voyages d'études à :

- la Direction des Affaires Juridiques de France (du 23 au 27 juin 2003) ;
- la Direction des Affaires Juridiques de France (du 18 au 26 septembre 2003) ;
- l'IDLO en Italie sur la pratique du droit du développement (du 06 octobre au 12 décembre 2003).

Ses missions à l'étranger sont les suivantes :

- Paris : Représenter l'Etat de Côte d'Ivoire dans l'affaire "Etat de Côte d'Ivoire contre Société IDMATICS .
- Abuja : Réunion de la Commission des Affaires Politiques, Judiciaires et Juridiques, Sécurité Régionale et Immigration (du 05 au 07 septembre 2003).
- Paris : Représenter l'Etat de Côte d'Ivoire dans l'affaire « THALES » (du 05 au 12 octobre 2003).

Elle a également effectué des missions à l'intérieur auprès des juridictions ci-dessous pour le suivi des procédures en instance impliquant l'Etat et pour faire le point des amendes judiciaires et des amendes forfaitaires (du 12 au 21 mars 2003) :

- Grand-Bassam ;

- Aboisso ;
- Agboville ;
- Adzopé ;
- Abengourou.